Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le
ID : 059-215900176-20220929-DE22151-DE

Armentières
La métamorphose

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 29 Septembre2022
Convocation du : 23 Septembre 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt neuf Septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESEBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Sylvie GUSTIN (à partir de la délibération DE22.151), Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESEBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Dominique BAILLEUL, Martine DUBREU, Cristiane DELESTREZ (à partir de la délibération DE22.151) conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT: Nicolas HOURDRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie PRINGUEZ

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le
ID : 059-215900176-20220929-DE22151-DE

DE22.151

POINT JUSTICE
INFORMATION JURIDIQUE / ACCÈS AU DROIT
CONVENTION DE PARTENARIAT ANNUELLE AVEC L'AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DU NORD (ADIL)

Autorisation - Approbation

Les problématiques liées au logement sont placées au cœur des préoccupations de la municipalité.

Le **point-justice** accueille de nombreuses personnes souhaitant être renseignées sur leurs droits en tant que locataires ou propriétaires. A titre d'information, 34 demandes (23 armentiérois, 11 non armentiérois) ont été enregistrées pour l'année 2021 pour les thématiques suivantes : le droit des locataires, la propriété ou la copropriété, les expulsions ou les saisies.

Dans le cadre de l'information juridique délivrée au sein du Point Justice, l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL du Nord) a toute sa place pour orienter les requérants. Elle a pour missions :
- l'information et le conseil du public, mais aussi des élus, des professionnels et des personnels communaux en matière de maîtrise de l'énergie,
- l'expertise juridique dans la lutte contre l'insalubrité, l'indécence et l'indignité, dans l'amélioration de l'habitat, dans l'accession sociale à la propriété et sur les nouveaux dispositifs mis en place par l'État,
- la veille juridique portant sur l'évolution de la réglementation dans tous les domaines liés au logement.

Les crédits, soit 4043,04€, sont inscrits au Budget 2022 sur la ligne 6574 (Fonction 03-Justice). Ce montant correspond au nombre d'habitants multiplié par 0,16€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention annuelle (ci-joint en annexe).

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Valérie PRINGUEZ
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard HAESEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille